

DÉCRET N° 2023 – 272 DU 24 MAI 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence de Développement des
Arts et de la Culture.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Benin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Benin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022 - 476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n°2021-401 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu** le décret n° 2021-533 du 20 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2023-215 du 26 avril 2023 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- madame **Coline-Lee TOUMSON-VENITE**, représentante de la Présidence de la République ;

- monsieur **Rachidi RADJI**, représentant du ministère en charge du Développement ;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du ministère en charge des Finances ;
- monsieur **Blaise TCHETCHAO**, représentant du ministère en charge de la Culture ;
- monsieur **Florent COUAO-ZOTTI**, président du Conseil artistique de l'Agence de développement des arts et de la culture ;
- monsieur **José PLIYA**, membre du Conseil artistique de l'Agence de développement des arts et de la culture ;
- monsieur **Willy ROSIER**, Directeur général de l'Agence béninoise pour le développement du tourisme.

Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

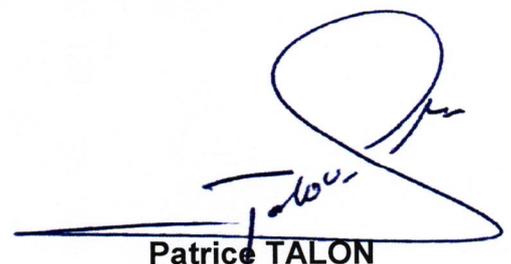
Article 5

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-202 du 11 mars 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Galerie nationale ainsi que toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai. 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MTCA 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ;
INTERESSES 9 ; JORB 1.